

# **Fiabilité d'approvisionnement d'Hydro-Québec**

Hydro-Québec se doit d'assurer la fiabilité d'approvisionnement de ses clients au Québec. Pour ce faire, elle s'est dotée de critères de fiabilité.

- En puissance pour ne pas avoir à interrompre en pointe sa clientèle québécoise pour un manque de capacité de production.
- En énergie car c'est un système à 97% hydroélectrique où les apports hydriques peuvent varier aléatoirement d'une année à l'autre.

## **FIABILITÉ EN PUISSANCE**

1. Hydro-Québec respecte le critère de fiabilité défini par le NPCC ((Northeast Power Coordinating Council) dont elle fait partie. Le parc installé d'Hydro-Québec doit être suffisant pour qu'il n'y a pas de perte de charge due à un manque de production plus souvent qu'une fois par 10 ans (voir document A-2 du NPCC). On trouve ces documents sur le site internet du NPCC ([www.npcc.org](http://www.npcc.org)).
2. Actuellement, Hydro-Québec respecte un critère de perte de charge de 2,4 hres par 10 ans. Hydro-Québec, lors de la dernière revue triennale de sa fiabilité au NPCC, a démontré en 1995, à la satisfaction du NPCC, que ce critère est équivalent à celui du NPCC. L'application de ce critère se traduit par une réserve requise d'environ 13% de la charge de pointe.

## **FIABILITÉ EN ÉNERGIE**

1. Risques associés aux niveaux des réservoirs :
  - Les apports hydrauliques moyens annuels sont suffisants pour satisfaire la demande au Québec et réaliser des ventes dans les marchés externes.
  - Cependant, comme il est impossible de prévoir les précipitations avec certitude, Hydro-Québec doit maintenir une certaine réserve d'eau et avoir accès à d'autres moyens (achats etc...) afin de pouvoir faire face à ces variations.

2. Les mesures qu'Hydro-Québec entend prendre pour gérer ces risques :

- Dû à sa nature particulière de son parc, Hydro-Québec s'est dotée aussi d'un critère de fiabilité en énergie qui a été entériné par le gouvernement du Québec.
- Ce critère de fiabilité en énergie lui exige d'être en mesure de réagir à une faible hydraulicité ayant une probabilité d'occurrence de 2%.
- En pratique à court terme, Hydro-Québec doit être en mesure de réagir à une perte d'apports de 39 TWh sur 1 an, 64 TWh sur 2 ans et 107 TWh sur 4 ans.

3. Quelles sont les moyens sur lesquels Hydro-Québec peut compter ?

- Réserve d'eau
- Achats hors Québec
- Tracy
- Rappel de la bi-énergie CII →
- Arrêt de vente de court terme
- Racheter les contrats long terme hors Québec

4. Comment Hydro-Québec peut réagir en faible hydraulicité ?

- $\Sigma$  moyens sur 2 ans = 64 TWh

5. Actuellement, la somme des moyens nous permet de nous conformer au critère si un choc de -64 TWh s'était produit en 1998 et 1999 ou se produirait en 1999 et 2000.

6. Confidentialité de l'information :

- La Commission d'accès à l'information a confirmé la nature confidentielle de nos réserves hydrauliques.  
Cette information commerciale, si elle devait être rendue publique pourrait être préjudiciable à l'entreprise
  - Pour réaliser des ventes
  - Pour mettre en place des achats
- Révéler le nom de nos fournisseurs et les quantités lorsqu'on achète de l'énergie peut être préjudiciable à leur position dans le marché et par conséquent à nos coûts d'achat.